

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 1^{er} décembre 2025, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
FERLATTE, Stéphane	Conseiller #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l’audience pour leur présence.

20251201 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en laissant le varia ouvert.

20251202 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 10 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l’objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU’ il n’y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Serge Poulin appuyé par Clément Lévesque et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025.

20251203 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l’unanimité d’adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **187 502.84 \$** et les salaires nets au montant de **45 870.48 \$**. La directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. Également elle avise aussi que des revenus de **30 575.41 \$** ont fait l’objet d’entrée d’argent ce dernier mois.

20251204 - CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal et ne comporte aucune demande nécessitant le vote.

20251205 – AUTORISATION DE PRESENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI-
ETE CANDA 2026

Il est proposé par Guillaume Soucy et appuyé par Stéphane Ferlatte et résolu à l'unanimité d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à présenter une demande de subvention pour 3 emplois à Emploi-été Canada.

20251206 – EMBAUCHE OPERATEUR DE DENEIGEMENT

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de M. Luc Fontaine au poste d'opérateur de déneigement aux conditions entendues entre les parties et d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à signer le contrat d'embauche.

20251207 – NOMINATION A DIVERS COMITES

ATTENDU QUE les élections générales municipales de novembre a eu pour effet que plusieurs postes de conseiller ont été comblés par de nouvelles personnes

ATTENDU QU' après ces élections il est nécessaire de refaire les nominations de divers comités

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, suite à leur approbation, aux comités de :

Réseau biblio :	Catherine Roy-Bélanger
Mada	Gervais Soucy
CPI :	Guillaume Soucy
GMR	Clément Lévesque

20251208 – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Stéphane Ferlatte appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer Jonathan Proulx à titre de maire suppléant pour le mandat 2025-2029.

20251209 – REPRISE DU TERRAIN LOT # 6 494 688

ATTENDU QU' une demande écrite des propriétaires du lot #6 494 688 a été fait au conseil municipal,

ATTENDU QUE selon le contrat, si certaines conditions ne peuvent être remplies dont la construction dans les 2 années suivantes d'un immeuble habitable,

ATTENDU QUE même si les 2 années ne se sont pas encore écoulées mais les propriétaires du lot désirent s'en départir ;

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande des propriétaires du lot #6 494 688 de reprendre le terrain au montant de 2 500\$. De plus, le conseil autorise Gervais Soucy, maire ou Dominique Michaud, directrice générale à signer tout document et contrat pour et au nom de la Municipalité.

20251210 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #403-2025 « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX »

Moi Jonathan Proulx

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #403-2025 « Règlement modifiant le règlement 352-2019 relatif au traitement des élus municipaux »;
- dépose le projet règlement #403-2025 « Règlement modifiant le règlement 352-2019 relatif au traitement des élus municipaux »;

- **« RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux 352-2019 ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par _____, appuyé _____ et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 403-2025 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 352-2019 relatif au traitement des élus municipaux** » et décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Le présent règlement modifie le règlement numéro 352-2019 et ses amendements, le cas échéant.

Article 3. L'article 4 est remplacé par ce qui suit :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 960 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4000 \$.

Article 4. L'article 5 est remplacé par ce qui suit :

Une rémunération additionnelle est accordée en faveur **du maire suppléant** au montant de 90\$ par mois.

Article 5. Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2026

20251211 - VARIA

- a. Suivi États financiers 2023

20251212 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20251213 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h20

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy
Maire

Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.